



Tableau comparatif Privilège SSQ • 1 866 777-9788

Les avantages de souscrire une assurance maladie et soins dentaires :

- Qualité des produits et simplicité du processus de réclamation
- Service à la clientèle au cœur de nos préoccupations où des personnes qualifiées répondent à vos questions
- Aucun questionnaire médical à remplir ni aucun examen à passer pour la mise en vigueur de votre police si vous souscrivez dans les 90 jours suivant la fin de votre assurance maladie collective
- Paiement mensuel des primes pour une meilleure planification de votre budget

Souscrivez dès maintenant et continuez de prendre soin de votre santé!

Offrez-vous un régime flexible qui répond à vos besoins!

Protections	% Remboursement	Base	Classique	Enrichie
1. Hospitalisation	100 %	Chambre semi-privée – Max. 90 jours		Chambre privée Max. 90 jours
2. Annulation de voyage	100 %	Max. 5 000 \$/voyage Couvre les frais d'annulation ou d'interruption d'un voyage à la suite d'une maladie subite et inattendue, d'un accident, d'un décès ou d'un sinistre.		
3. Voyage avec assistance	100 %	30 jours Max. 5 M\$/voyage	180 jours – Max. 5 M\$/voyage Couvre les frais engagés en cas de maladie subite et inattendue ou d'accident survenant alors que vous vous trouvez à l'extérieur de la province.	
4. Médicaments	65 %	Non couvert		1 000 \$ Médicaments non couverts par le RGAM

Protections/Types de soins	Base 70 %	Classique 75 %	Enrichie 80 %
5. Soins psychologiques			
Conseiller en orientation, psychanalyste, psychologue, psychiatre, travailleur social	60 \$/consultation Max. remboursement 500 \$	65 \$/consultation Max. remboursement 500 \$	70 \$/consultation Max. remboursement 500 \$
6. Professionnels de la santé			
Acupuncteur	35 \$/traitement Max. 10 traitements	40 \$/traitement Max. 10 traitements	45 \$/traitement Max. 10 traitements
Audiologiste, ergothérapeute, orthophoniste	65 \$/traitement		70 \$/traitement
Podiatre	30 \$/traitement	35 \$/traitement	40 \$/traitement
Max. 20 traitements pour l'ensemble de ces spécialités			
Chiropraticien (radiographies)	40 \$/radiographie – Max. 2 radiographies		
Chiropraticien	30 \$/traitement	35 \$/traitement	40 \$/traitement
Ostéopathe	45 \$/traitement	50 \$/traitement	55 \$/traitement
Physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique	40 \$/traitement	45 \$/traitement	50 \$/traitement
Max. 20 traitements pour l'ensemble de ces spécialités			
Diététiste	25 \$/consultation Max. 10 consultations	35 \$/consultation Max. 10 consultations	40 \$/consultation Max. 20 consultations
Kinésithérapeute, massothérapeute, orthothérapeute	Non couvert		35 \$/traitement Max. 20 traitements
7. Appareils et chaussures orthopédiques			
Appareils orthopédiques	525 \$/paire – Max. remboursement 1 000 \$		
Chaussures orthopédiques	200 \$/paire Max. 3 paires	750 \$/paire Max. 3 paires	1 000 \$/paire Max. 3 paires
8. Transport ambulancier			
Ambulance et transport ambulancier aérien ou par train	Max. remboursement 1 000 \$		
9. Soins à domicile			
Soins infirmiers	60 \$/jour		
Services d'aide à domicile	60 \$/jour		
Frais de transport	30 \$/jour		
Service de garde pour enfants	25 \$/jour		

Protections/Types de soins	Base	Classique	Enrichie
	70 %	75 %	80 %
10. Autres soins			
Appareil auditif	750 \$/48 mois		
Appareil d'assistance respiratoire, fauteuil roulant, lit d'hôpital	Max. remboursement 1 000 \$		
Appareils thérapeutiques, neurostimulateurs transcutanés, pompe à insuline et accessoires	Max. remboursement 1 000 \$		
Articles pour stomie	Max. remboursement 1 000 \$		
Bas de contention	Max. 3 paires		
Chirurgie dentaire – accident aux dents naturelles	Non couvert	Max. remboursement 2 000 \$/accident	
Chirurgie esthétique nécessaire à la suite d'un accident	Non couvert	Max. remboursement 5 000 \$/accident	
Cure de désintoxication	Non couvert	80 \$/jour – Max. remboursement 2 500 \$ à vie	
Déplacement pour raison de santé	Max. remboursement 1 000 \$		
Glucomètre	100 \$/60 mois	100 \$/36 mois	
Injections sclérosantes	20 \$/traitement – Max. remboursement 150 \$	20 \$/traitement	
Lentilles intraoculaires	Max. remboursement 1 000 \$ à vie		
Maison de convalescence	60 \$/jour – Max. 30 jours	Chambre semi-privée Max. 120 jours	
Prothèse capillaire – chimiothérapie	Max. remboursement 300 \$ à vie		
Prothèses mammaires, soutiens-gorges postopératoires	200 \$ à vie		
Prothèses externes et membres artificiels	Max. remboursement 5 000 \$ à vie		
Vaccins	200 \$		

11. Analyses de laboratoire et techniques d'imagerie

Analyses de laboratoire, radiographies, échographies, résonances magnétiques, électrocardiographies, tomodensitométries	Max. remboursement 500 \$	Max. remboursement 1 200 \$	Max. remboursement 1 500 \$

12. Soins de la vue

Examen de la vue, lunettes, lentilles cornéennes, correction visuelle par laser	Non couvert	 Offert en option Examen de la vue 50 \$/24 mois Autres frais 200 \$/24 mois	400 \$/24 mois

Notes : Tous les montants indiqués sont des montants admissibles et s'appliquent **par assuré et par année civile, à moins d'indication contraire**. SSQ Assurance rembourse au pourcentage prévu les premiers 3 000 \$ de frais annuels admissibles par police d'assurance. Par la suite, SSQ Assurance rembourse 90 % de l'excédent, jusqu'à concurrence des autres maximums prévus pour les différents frais.



Protection optionnelle

Protection	Types de soins	% Remboursement
Soins dentaires ¹	Soins de base (examen périodique et nettoyage tous les 9 mois)	75 %
	Soins courants (restauration mineure, endodontie, parodontie, etc.)	75 %
	Restaurations majeures (prothèse amovible et pont fixe tous les 60 mois)	50 %
		50 \$ franchise – 1 000 \$ ²

Notes : Tous les montants indiqués sont des montants admissibles et s'appliquent **par assuré et par année civile, à moins d'indication contraire**.

¹ Option offerte uniquement pour les protections classique et enrichie lors de la mise en vigueur de la police d'assurance maladie Privilège SSQ. Vous devez maintenir cette option pendant une période minimale de 24 mois. Des preuves d'assurabilité peuvent être demandées si vous ne déteniez pas la protection de soins dentaires dans votre ancien régime d'assurance collective.

² Le remboursement maximal par année civile est réduit de moitié (500 \$) la première année lorsque vous souscrivez entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre.



Communiquez avec l'un de nos conseillers en sécurité financière au 1 866 777-9788.

SSQ, Société d'assurance-vie inc.
 2525, boulevard Laurier, C.P. 10500, succ. Sainte-Foy
 Québec (Québec) G1V 4H6
privilege@ssq.ca • ssq.ca/privilege

Veillez noter que certaines restrictions, limitations et exclusions s'appliquent. Des changements peuvent être apportés sans préavis, et ces offres sont conditionnelles à l'acceptation par l'assureur. Le présent document a été rédigé aux fins d'information et n'a aucune valeur contractuelle. Ainsi, seuls les contrats d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique.

Dans le présent document, SSQ Assurance désigne SSQ, Société d'assurance-vie inc. De plus, l'utilisation du générique masculin désigne autant les femmes que les hommes et vise uniquement à alléger le texte.

